

Quelques précisions au sujet de l'assainissement

Suite à un conseil municipal en date du 8 Octobre 2014, la majorité municipale a distribué un bulletin d'informations aux habitants sans en-tête ni signature.

Domage qu'un tract visant à informer la population puisse contenir autant de contre-vérités et de fautes d'orthographe !!!! On lit même un assainissement possible par **attraction terrestre** !!!!!!! Incroyable!

La majorité municipale parle de population de 300 habitants en 2003 (Alors que les chiffres de l'INSEE ne sont que de 215 hbts en 1999 et 206 hbts en 2007) et les chiffres annoncés au niveau des coûts d'assainissement sont partiellement faux.

Nous n'allons pas polémiquer davantage, **les élus de la majorité municipale désirant voter pour l'assainissement individuel le lundi 20 Octobre 2014, à 20h30.**

Ils n'ont pas pu le faire le 8 Octobre 2014 car le délai de convocation du conseil municipal n'avait pas été respecté! Voici une idée prévisionnelle des coûts.

Assainissement individuel	Assainissement collectif
<ul style="list-style-type: none">- Etude de sol 350 €- Micro station 9 000 € TTC- Coût du bris de roches 95 € / heure- Livraison 220 € TTC- Séparation des eaux pluviales et eaux usées 770 € TTC- Contrat d'entretien 96 € TTC par an- Electricité 30 € par an- Vidange des boues 300 € tous les 3 ans- Contrôles réguliers du SDANC (± 70 €)	<ul style="list-style-type: none">- Travaux 600 000 €- Agence de l'eau 30 à 70 % selon le degré de pollution- Conseil général 32 % <p>Le reste à charge est à financer avec un emprunt et les habitants s'acquittent d'une taxe d'assainissement de 3 €/m³.</p> <p>Pour une personne seule, ce qui équivaut à 150 €/ an (Consommation moyenne de 50 m³/an/personne)</p>

Il n'y a aucune urgence à choisir l'assainissement individuel, la commune de Senaide étant en priorité 3 (comme le souligne la mairie) donc non polluante. Un réseau de collecte existe et le maire précise que seules 3 personnes veulent faire des travaux d'assainissement chez elles assez rapidement.

La majorité municipale optant pour l'assainissement individuel, une enquête publique se fera donc en 2015 et vous pourrez alors apporter vos doléances au commissaire-enquêteur qui sera présent dans le village.

La petite gazette senaïdoise n° 4 (Octobre 2 014)



La tranquillité du village a été perturbée suite à des intrusions ou vols dans plusieurs maisons de Senaide et cela a créé certaines appréhensions.

Ne cédon pas à la psychose tout en restant néanmoins sur nos gardes et n'hésitons pas à nous soutenir entre voisins ou amis.

Comme promis dans la gazette municipale n°3 , vous trouverez dans cette gazette les grandes lignes du rapport sur l'eau 2013 signé par le maire et envoyé en préfecture mais aussi quelques nouvelles au sujet d'un mât qui intrigue certains habitants..... et quelques informations locales comme la fermeture programmée de l'école d'Ainvelle, la prise de position de la majorité municipale en faveur de l'assainissement individuel ou les travaux à venir.

Quelques brèves municipales

⇒ Le matériel informatique a été livré et installé en mairie de Senaide le 26 Septembre 2014.

⇒ Le monument aux morts a été sablé par l'entreprise Cornitte avant les cérémonies du centenaire du début de la 1ère guerre mondiale.

⇒ Les escaliers permettant d'accéder à la salle des anciens ou à la chapelle vont faire l'objet de travaux par l'entreprise Cornitte.

⇒ Les travaux au cimetière vont pouvoir commencer, la subvention du Conseil Général ayant été accordée (32% du coût des travaux).

Ont participé à l'élaboration, à la distribution et au financement de cette gazette Hélène Bouvier, Josiane Defrain, Jacques Fourcade, Stéphane Menestrel et Michel Pierdon.